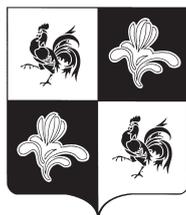


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



16 mai 2023

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la mise en place des recommandations
pour le secteur des entreprises de travail adapté (ETA)**

déposée par la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire,
des Crèches, de la Culture et du Tourisme

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle,
des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches,
de la Culture et du Tourisme

par Mme Françoise SCHEPMANS

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| 1. Désignation de la rapporteuse | 3 |
| 2. Discussion générale | 3 |
| 3. Examen et vote des points du préambule et du dispositif | 6 |
| 4. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution | 7 |
| 5. Approbation du rapport..... | 7 |
| 6. Texte adopté par la commission..... | 7 |

Ont participé aux travaux : Mme Isabelle Emmerly, Mme Véronique Jamoulle, M. Sadik Köksal, Mme Joëlle Maison, M. Ahmed Mouhssin, M. Mohamed Ouriaghli (président), Mme Françoise Schepmans, M. Calvin Soiresse Njall et M. Hicham Talhi.

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation professionnelle, des Personnes handicapées, du Transport scolaire, des Crèches, de la Culture et du Tourisme a examiné, en sa réunion du 16 mai 2023, la proposition de résolution relative à la mise en place des recommandations pour le secteur ETA.

1. Désignation de la rapporteuse

Mme Françoise Schepmans a été désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des 10 membres présents.

2. Discussion générale

Mme Françoise Schepmans (MR) rappelle que ces recommandations ont fait l'objet de nombreuses discussions et d'échanges positifs.

Elle attache une importance essentielle à la meilleure intégration sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap dans la société. Le secteur des entreprises de travail adapté (ETA) joue un rôle fondamental dans cette démarche, en offrant un environnement de travail adapté aux besoins spécifiques des personnes porteuses de handicap.

Les 12 ETA bruxelloises permettent ainsi à quelques 1.450 travailleurs de s'épanouir et de participer pleinement à la vie économique et sociale, grâce à un suivi social assuré par la présence de moniteurs, d'assistants sociaux et d'ergothérapeutes entre autres.

Le groupe MR a constaté sur place le travail formidable réalisé à la Ferme Nos Pilijs à Neder-Over-Heembeek ou encore chez Travie, active dans la manutention de produits, située à Anderlecht. Cependant, malgré leur importance indéniable, les ETA sont confrontées à de nombreux défis et obstacles qui menacent leur pérennité.

La Covid et la crise énergétique ont mis en difficulté ce secteur qui doit composer entre sa mission sociale et la rentabilité économique. Il faut rappeler à cet égard l'annonce récente de licenciement d'une centaine de travailleurs au sein de Manufast.

La Fédération bruxelloise des Entreprises de Travail Adapté, la FEBRAP, a pourtant à maintes reprises tiré la sonnette d'alarme pour demander une réforme nécessaire au maintien des activités des ETA.

Lors du jeudi de l'hémicycle du 24 mars 2022, la FEBRAP a présenté ces défis et a souligné la nécessité de trouver des solutions durables pour l'avenir. Oui, c'était il y a plus d'un an déjà et ce n'est pas faute de s'être fortement engagé sur la question.

La députée rappelle avoir retiré la proposition du groupe MR demandant des mesures adaptées à la réalité de terrain afin de laisser place à ces recommandations. Elle tient à souligner que le texte présenté aujourd'hui est certainement un premier pas important pour soutenir le secteur.

Il y a des aspects positifs qui ont été d'ailleurs demandés par les acteurs de terrain.

L'intervenante se réjouit, par exemple, de la proposition de création d'une cellule de développeurs d'activités économiques pour les ETA bruxelloises au sein d'un pôle de développement pour qu'elles puissent mieux s'adapter aux changements économiques.

Elle note aussi l'inclusion d'un manager de crise pour soutenir le secteur et la FEBRAP à trouver de nouveaux débouchés économiques.

Un autre élément important est le développement des activités *extra muros* des ETA, et donc sur les sites mêmes des clients, en veillant bien évidemment à fixer les modalités de l'encadrement.

Enfin, la valorisation des compétences des travailleurs via un mécanisme de promotion régulière participe au dynamisme des ETA.

La députée n'énumérera pas toutes les recommandations mais elle tient à souligner que cette proposition de résolution représente un minimum et ne reflète pas pleinement les ambitions que le groupe MR avait initialement envisagées.

Ainsi, comptabiliser les travailleurs en termes d'équivalent temps plein et non pas en termes de personnes afin de faciliter les possibilités de temps partiel était un élément essentiel.

Dans cette proposition de résolution, cette mesure a été conditionnée à une étude de faisabilité.

Ce n'est qu'en adoptant des mesures concrètes pour soutenir les ETA qu'un message fort est envoyé sur l'engagement en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusion.

Le groupe MR croit fermement en la nécessité d'aller au-delà des mesures actuelles afin de garantir un soutien optimal aux ETA. C'est pourquoi il veillera à ce que l'étude de faisabilité soit réalisée afin de mettre en place cette mesure.

Mais la députée reste relativement prudente pour la suite. En effet, à une récente question posée en commission en mars dernier, le Gouvernement précisait qu'un « nouveau mode de calcul différent de celui qui est actuellement en place n'est pas à l'ordre du jour ». Elle ne cache pas son inquiétude quant au suivi de la recommandation numéro 8 de ce texte.

Par ailleurs, toujours au mois de mars, le Gouvernement a affirmé « qu'une étude serait lancée pour déterminer les conditions d'un new-deal en faveur des ETA » mais dont « les conclusions sont attendues pour le premier trimestre 2024 ». Un tel calendrier ne tient pas compte de l'urgence à laquelle sont confrontées les ETA et démontre qu'il n'y aura pas de réforme du secteur sous cette législature.

Dès lors, l'intervenante espère que les recommandations qui ont été élaborées et présentées dans un esprit constructif ne resteront pas de pieux souhaits.

C'est le rôle des parlementaires de rédiger des recommandations mais aussi d'en assurer le suivi.

Elle remercie ses collègues pour leur participation à la réalisation et la concrétisation des recommandations présentées aujourd'hui et les encourage à soutenir les mesures proposées, tout en gardant à l'esprit la volonté de les voir se concrétiser et de poursuivre les efforts pour aller plus loin et plus vite.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo) rappelle que la question des ETA a été au centre des préoccupations de cette commission depuis le début de la législature au travers de plusieurs initiatives, dont une visite de terrain, un jeudi de l'hémicycle et lors des débats budgétaires. Lors du dernier budget, les commissaires ont demandé au Collège de dégager des moyens supplémentaires. Le député estime que les 2 millions qui ont été dégagés en plus du budget précédent étaient un message clair à la demande de la FEBRAP.

Que faut-il faire aujourd'hui ? Les signaux sont rouges puisque l'on constate qu'un certain nombre d'ETA qui se doivent d'évoluer, de changer, n'en ont pas toujours les moyens. Au travers, à la fois, de la rencontre et des auditions, toute une série de pistes qui doivent être mises en place à court et moyen terme a été identifiée.

Du point de vue du groupe Ecolo, des changements à long terme doivent être opérés. Il y a déjà des initiatives qui sont faites. Les groupes de travail qui ont été mis en place par le Collège, par le ministre Vervoort et la FEBRAP sont une bonne voie. C'est un lieu de rencontre, de discussions, de débats qui n'existaient pas avant et il faut le saluer.

Aujourd'hui, cette série de recommandations est essentielle. La première, qui est une demande très forte du secteur, est la question d'équivalent temps plein et non plus de personnes qui se retrouvent dans l'arrêté du décret Inclusion concernant les ETA. Ce changement doit se faire. C'était une priorité pour le groupe Ecolo. Ce point se retrouve dans les recommandations avec, effectivement, une étude préalable. Lorsque ces recommandations seront votées en séance plénière, le groupe Ecolo sera attentif à ce que, très rapidement, le Collège fasse cette analyse. Le groupe de travail pourra étudier directement cette possibilité.

Le deuxième point qui était essentiel est extrêmement important au groupe Ecolo est la question des enclaves. Aujourd'hui, les ETA bruxelloises sont soumises à plusieurs concurrences. La concurrence de la prison de Haren va bientôt arriver. Il faut savoir comment cela va être articulé. Les prisonniers doivent travailler et les personnes en situation de handicap également. Comment créer les bonnes conditions pour qu'il n'y ait pas un déséquilibre de concurrence ? Il y a également la concurrence des ETA wallonnes et flamandes qui permette les enclaves. De manière très rapide, une analyse de ce que sont les enclaves doivent être revues, non pas au point de vue de l'arrêté qui permet les enclaves, mais par rapport à l'analyse dont dispose actuellement l'administration de la Commission communautaire française. Cela doit se faire rapidement car les enclaves sont un moyen de permettre aux ETA de développer de nouveaux marchés.

Concernant la collaboration avec la Région, un premier point porte sur les terrains régionaux. Il y a eu tout un débat en commission du Développement territoriale. Le député en profite pour rappeler qu'il faudra communiquer les recommandations à la commission « defter » qui les attend puisque l'une d'elles concerne les zones foncières prioritaires régionales. Il y a une demande des ETA de disposer de terrains afin de construire de nouveaux ateliers.

Un second point concerne les quotas imposés aux communes qui ne les respectent pas. Il faudra absolument que la tutelle régionale rappelle à l'ordre les communes afin que ces quotas soient respectés. Il est essentiel de disposer de rapports annuels pour davantage de transparence.

Le député estime qu'une collaboration avec Actiris doit être envisagée afin de réfléchir sur la place des ETA sur le marché du travail et que celles-ci deviennent un lieu qui permette à un moment à un certain nombre de personnes en situation de handicap d'être en ETA pour aller travailler sur le marché classique.

Le Groupe Ecolo sera très attentif à la mise en œuvre de ces recommandations.

Le député salue le travail constructif de l'ensemble des groupes qui sont arrivés à des recommandations communes qui reflètent assez bien l'ensemble des revendications de la FEBRAP sur base du mémorandum 2019.

Une fois que le texte sera voté, le rôle des parlementaires sera de s'assurer que le Collège donne suite à ces recommandations.

Mme Isabelle Emmery (PS), même si la visite de terrain a eu lieu en février 2022, profite de l'occasion pour remercier les travailleurs des entreprises de travail adapté de la Ferme Nos Pilifs et de Travie qui ont fort bien accueilli les députés lors de leur visite. Ces travailleurs leur ont permis de mieux comprendre la réalité de terrain et les enjeux qui sont sous-jacents au secteur des entreprises de travail adapté.

Le groupe PS remercie également la FEBRAP pour l'ensemble des informations qu'elle a transmis lors du jeudi de l'hémicycle qui a suivi ces visites en mars 2022.

Ces visites et le jeudi de l'hémicycle sur la thématique ont permis de mieux cerner les défis auxquels le secteur est confronté. Leurs apports ont évidemment été essentiels dans la rédaction de cette proposition de résolution qui a permis à l'ensemble de la Commission de s'exprimer d'une voix. Ce type d'outil est encore plus fort dans un secteur comme celui-là.

Ce qui a motivé les députés dans le cadre de ce travail, c'est que, comme tous les secteurs économiques et du non-marchand, les entreprises de travail adapté ont subi de plein fouet tout d'abord une crise sanitaire et, ensuite, les effets dévastateurs de l'inflation et de la crise énergétique. De grandes difficultés sont apparues, notamment dues à l'explosion des coûts de fonctionnement, alors que certains marchés s'essoufflaient parallèlement. C'est un secteur qui est, au départ, déjà fragile et le contrecoup de toutes ces crises s'en est ressenti encore plus durement.

Les collègues de la députée qu'ils l'ont précédée dans la prise de parole ont déjà mis en évidence la plupart des éléments que contient la proposition de résolution. Elle va, pour sa part, en reprendre quelques-unes qui tiennent fort à cœur au Groupe PS.

Avant cela, elle désire faire un rappel du travail qui a été accompli. Beaucoup de choses ont déjà été faites du côté du Collège, de nombreux moyens ont été mis sur la table et des efforts budgétaires assez conséquents ont été faits. Elle souligne le fameux

groupe de travail qui a été constitué avec la FEBRAP et les représentants des travailleurs pour réfléchir à moyen terme sur un nouveau modèle économique, sur des mesures plus structurelles, sur les manières pour les entreprises de travail adapté de se réinventer et de mieux faire face à l'évolution du monde économique qui les entoure, étant entendu que ce ne sont pas n'importe quelles entreprises et que le bien-être et la place des travailleurs en situation de handicap doivent rester au centre des préoccupations.

Même si le Collège a fourni beaucoup d'efforts tant budgétaires que dans le cadre d'une réflexion structurelle, il faut aller plus loin et cette proposition de résolution le permet.

La députée rappelle certains éléments de cette proposition qui tiennent particulièrement à cœur le groupe PS. Le premier est l'importance de mieux subventionner les postes d'encadrants, de ressources humaines et d'assistants sociaux, sachant que ces postes ont une importance capitale pour assurer le but social de ces associations et d'avoir le souci majeur du bien-être des travailleurs.

Un deuxième élément essentiel est la volonté de créer un plan de reconversion qui soit à la fois global et transversal pour sécuriser le futur du secteur. Il est indispensable de réinventer une partie de leurs activités en accord avec notre époque, tout en respectant les travailleurs dans ce processus. Le fait d'y associer un manager de crise semble essentiel pour trouver ces nouvelles solutions innovantes qui existent et qu'il faut pouvoir développer.

Un troisième élément essentiel est d'harmoniser, de renforcer et de faire respecter les exigences légales minimales en matière d'engagement de personnes en situation de handicap. Le groupe PS a toujours encouragé le recours aux ETA pour les administrations publiques bruxelloises et un contrôle plus grand doit avoir lieu pour les administrations qui ne respectent pas leurs obligations d'emploi de personnes en situation de handicap. La recommandation qui vise à avoir une collecte de données de ce qui est sera essentielle dans la poursuite de cet objectif.

La commission du Développement territorial aura évidemment une attention toute particulière pour la question portant sur l'examen des dispositifs et leviers qui permettent une mise à disposition du foncier à destination des entreprises de travail adapté. À la demande de l'intervenante, le secrétaire de cette commission a pris des contacts avec le ministre-président afin d'avoir son éclairage sur la question. Ce dernier a répondu qu'il reviendrait rapidement sur le sujet.

M. Sadik Köksal (DéFI) tient tout d'abord à remercier ses deux collègues Françoise Schepmans et Ahmed Mouhssin qui ont fait l'état des travaux depuis plus d'un an, en ce compris les deux visites de terrain qui ont permis aux commissaires d'avoir une meilleure vision et de mieux comprendre les réalités que vivent au jour le jour les entreprises de travail adapté qu'on appelait auparavant « les ateliers protégés ».

Cela permet aujourd'hui à plus de 1.400 personnes porteuses de handicap d'avoir une vie professionnelle. Le rôle majeur des ETA n'est plus à démontrer. Ils ont été beaucoup plus impactés par la Covid que d'autres personnes car aller au travail était la seule activité qui leur permettait de sortir de chez eux. Depuis, il y a également eu la crise énergétique. Lors des travaux budgétaires, des efforts complémentaires ont été accordés aux ETA à hauteur de plus ou moins 2.000.000 d'euros. Les attentes étaient beaucoup plus importantes. Lors de la visite de ces entreprises, le volume très important des bâtiments à chauffer était visible. Il y a aussi une reconversion et un accompagnement nécessaire qui va devoir se faire dans le futur. Cela se retrouve dans une des recommandations dans laquelle il est effectivement demandé la possibilité de cumuler des aides, que ce soient des subventions aux niveaux de la Commission communautaire française ou régionales, afin d'accompagner les ETA pour qu'elles puissent faire la transition nécessaire par rapport aux bâtiments occupés aujourd'hui. On verra bien si, à la commission de développement territoriale où le ministre-président régional bruxellois a dans ses compétences le cadastre de tous les bâtiments qui dépendent de la Région, il y aura des disponibilités qui pourront être mises à disposition des ETA actuelles ou d'autres qui pourraient se développer. Il faut également pouvoir s'adapter à l'évolution.

Le député souligne un point important qui est de rappeler au service public régional bruxellois de pouvoir obtenir un cadastre chaque année au sein des instances communales, des pouvoirs locaux, des CPAS mais également des OIP que l'on oublie et qui ont des responsabilités et des quotas non atteints aujourd'hui. Il ne faut pas courir après tous les ministres en leur posant différentes questions. Le député a déjà fait l'exercice pendant deux années et il n'a pas eu toutes les réponses à ces questions. Entre-temps, le ministre n'a rien mis en œuvre pour pouvoir obtenir ces résultats. Afin d'avoir une bonne évaluation, il faut disposer de chiffres et rappeler qu'il faut développer ce système dans les sociétés privées également. Le service public doit assumer sa responsabilité, mais au sein des entreprises privées il faut également continuer à promouvoir l'engagement de personnes porteuses de handicap. C'est une des responsabilités politiques des plus importantes.

Une des initiatives insérées dans le texte est d'avoir la possibilité d'un système de Tax shelter, comme cela existe dans le secteur culturel entre autres, dans l'espoir de pouvoir stimuler des investisseurs par rapport à une mission différente que la culture : l'inclusion de personnes porteuses de handicap en général.

Le député remercie ses collègues pour le travail très constructif qui a été effectué de la part de tous les membres de la commission. Il ne faut pas oublier la FEBRAP qui les a accompagnés lors des visites mais qui a également animé le jeudi de l'hémicycle en la présence de beaucoup d'acteurs du secteur. L'intervenant espère que les résultats seront rapides et que, au sein des différents gouvernements, ces mesures pourront être mises en place.

M. Mohamed Ouriaghli (président) clôture la discussion générale.

3. Examen et vote des points du préambule et du dispositif

Point 1 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 2 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 3 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 4 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 5 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 6 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 7 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 8 du préambule

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 1 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 2 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 3 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 4 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 5 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 6 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 7 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 8 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 9 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 10 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

Point 11 du dispositif

Il ne suscite pas de commentaire et est adopté à l'unanimité des 9 membres présents.

4. Vote de l'ensemble de la proposition de résolution

L'ensemble de la proposition de résolution est adoptée à l'unanimité des 9 membres présents.

5. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

6. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte de la proposition de résolution tel qu'il figure au document parlementaire 119 (2022-2023) n° 1.

La Rapporteuse,

Françoise SCHEPMANS

Le Président,

Mohamed OURIAGHLI

